

## Citeo lance une nouvelle méthodologie d'évaluation de la recyclabilité des emballages

Alors que la loi Anti-gaspillage et économie circulaire fixe l'obligation, pour tous les emballages, d'intégrer une filière de recyclage d'ici 2030, et que les consommateurs placent la recyclabilité d'un emballage comme son atout environnemental n°1<sup>1</sup>, les metteurs en marché de produits emballés ont besoin d'un accompagnement soutenu pour évaluer la recyclabilité de leurs emballages, actuels comme à venir compte tenu des nombreux projets de R&D pour développer le recyclage.

Citeo, entreprise à mission chargée d'accompagner les entreprises pour réduire leur impact environnemental, dévoile une nouvelle méthodologie qui prend corps dans son outil d'évaluation à destination des clients, TREE (pour Test de Recyclabilité des Emballages). Une méthode conçue après échanges avec les principaux acteurs de la filière (metteurs en marché, filières matériaux, comités techniques, ADEME, ONG, CNE).

« La recyclabilité est devenue un critère incontournable pour améliorer la circularité des emballages, y compris lorsqu'ils sont réemployables. Mais qu'est-ce qu'être « recyclable » ? Un potentiel en laboratoire ou une réalité concrète du pays de mise en marché ? Aucune méthode précise et pratique pour déterminer la recyclabilité n'existe aujourd'hui, en France comme en Europe. Nous pallions ainsi ce manque, en proposant une méthodologie dont l'ambition est de devenir une référence européenne », commente Antoine Robichon, Directeur général adjoint. « Citeo, en sa qualité d'entreprise à mission, agit et s'engage en mettant à disposition des entreprises un outil opérationnel d'évaluation de la recyclabilité, qui permet d'accompagner le changement sur le long terme », poursuit-il.

### Une méthode inédite en Europe, fruit d'un travail de co-construction avec les acteurs de la filière

La méthode et l'outil d'évaluation mis en place par Citeo s'appuient sur deux critères indispensables à leur efficacité et jusqu'alors inédits :

- La définition opérationnelle d'une filière de recyclage, grâce à des critères permettant d'évaluer si une filière est en pratique effectivement existante ou en développement
- La définition de la recyclabilité d'un emballage ménager en prenant en compte sa capacité à intégrer les filières de recyclage telles que définies

Ainsi, les entreprises peuvent avec la méthode de Citeo, évaluer en toute autonomie le niveau de recyclabilité de leurs emballages, en prenant en compte la capacité de ces emballages à intégrer les filières de recyclage existantes ainsi définies et la compatibilité de leurs composants avec ces différentes filières de recyclage.

---

<sup>1</sup>[Selon l'étude Shopper de Citeo / Action Plus réalisée en 2020](#)

Afin de proposer ce cadre commun à tous les metteurs en marché, Citeo a échangé avec les acteurs de la filière emballages pour aboutir à une définition rigoureuse et opérationnelle de l'emballage recyclable.

La méthode a été pensée pour prendre en compte les évolutions des dispositifs de collecte, de tri et de recyclage en France. Son ambition : apporter un cadre de référence au marché français, et poser la première pierre d'une harmonisation à l'échelle européenne.

### Une évaluation sur la base de 3 indicateurs

Sur la base de cette méthodologie, Citeo a mis à jour son outil TREE, disponible sur son espace clients, en tenant compte des contraintes et des enjeux des entreprises metteurs en marché. Cet outil permet de réaliser une évaluation à la fois qualitative et quantitative de la recyclabilité des emballages.



L'intérêt de TREE réside dans son caractère opérationnel, quels que soient les emballages et matériaux à évaluer. L'outil fournit 3 indicateurs faciles à lire et à utiliser : un taux de recyclabilité, la compatibilité des composants avec les différentes filières de recyclage correspondantes, et un niveau de recyclabilité (avec 5 niveaux au total). Le niveau de recyclabilité résulte de la combinaison des deux premiers indicateurs. Ces 3 indicateurs permettent d'identifier rapidement quelles actions entreprendre en priorité.

Les indicateurs obtenus sont destinés à un public professionnel, pour les aider à éco-concevoir leurs emballages. Grâce à eux, les ingénieurs peuvent piloter leurs démarches d'amélioration, au niveau de l'achat comme de la conception des emballages.

Cette méthode de mesure et l'outil d'aide aux décisions que constitue TREE sont une réponse clé en main aux évolutions réglementaires sur la recyclabilité.

Au-delà de ce critère de recyclabilité, Citeo met également à disposition des entreprises une gamme complète d'outils et d'accompagnements couvrant l'ensemble des volets des 3R : Recyclage, Réduction et Réemploi.

Pour en savoir plus : <https://www.citeo.com/le-mag/decree-3r-quels-objectifs-de-reduction-reemploi-recyclage-dici-2025/>

#### **A propos de Citeo**

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission.

Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 70% des emballages ménagers et 57,5 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

[Visionner « Faut-il jeter le recyclage ? » le documentaire de Citeo et d'Elephant sur les nouveaux enjeux du recyclage.](#)

#### **Contacts presse**

Laureen Bonnet  
[laureen.bonnet@citeo.com](mailto:laureen.bonnet@citeo.com)  
06 75 65 04 61

Agence Maarc  
[citeo@maarc.fr](mailto:citeo@maarc.fr)  
06 68 26 34 00 – 06 32 03 22 55